Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL088-2026-COR-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

VILLE DE TOURVES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2026

Date de la convocation Le 30 Octobre 2026
Conseillers municipaux en exercice 29

Présents : ALLISIO Michel – BOTHIER Bruno - BOYER Kévin – BREMOND Christian - CAMPERO Gilbert – CASADO Maxime - CONSTANS Jean-Michel - CORTESE Régis - DOL Jérôme – DUPIEUX Patrice – GALAND Mathieu – GIRAUDO Catherine – HEAMS Françoise - HERMAND Rose-Marie – JULIEN Lionel – LAFFARGUE Perrine – MARSEILLE Véronique – MENGOZZI Virginie – MUSSET Delphine - OLIVE Fabien - PAONE Fabienne – PELLEGRINO Nicole – RIQUENA Myriam – SABINE Pascal – SZYMKOWIAK Lydia - TOUCHE Colette – VAN OOST Arnaud

Délégations de votes : Josiane CRABETT pour Fabienne PAONE

Absents : Claire CANOLLE

Madame Myriam RIQUENA a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

Effectif théorique légal de l'Assemblée	29
Conseillers présents au moment du vote	27
Absents	1
Procurations	1
Votants	28
« POUR »	28
« CONTRE »	0
« ABSTENTION »	0

DELIBERATION N° 088/2026

OBJET CORRECTION D'ERREURS SUR EXERCICES ANTERIEURS PAR LE COMPTABLE – REPRISES EXCEDENTAIRES

RAPPORTEUR Jean-Michel CONSTANS

Il convient de régulariser les reprises des subventions sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire et d'autoriser le comptable à enregistrer les écritures suivantes ;

- Compte de reprise concerné : c/13912
- Numéro d'inventaire : SUBV1312
- Reprise cumulées pratiquées : 2 374.92 €
- Motif de la correction : reprises excédentaires
- Montant de la correction : 2 374.92 €
- Opération d'ordre non budgétaire : Débit 1068 / Crédit 13912 – Fiche SUBV1312

- Compte de reprise concerné : c/139141

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87241

Accusé de réception en préfecture
083-218301406-20261109-DEL088-2026-COR-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

- Numéro d'inventaire : 202391-13141
- Reprise cumulées pratiquées : 70.41 €
- Motif de la correction : erreur compte de reprise M2793/23 au 139141 alors que la subvention du T2185/23 est au c/13151
- Montant de la correction : 70.41 €
- Opération d'ordre non budgétaire : Débit 139151 Fiche 202391-13151 / Crédit 1068 et Débit 1068 / Crédit 139141 Fiche 202391-13141

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A l'UNANIMITE

- **AUTORISE** le mouvement au c/1068 dans le cadre de la correction d'erreurs sur exercices antérieurs, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 01/01/2025, Tome I, Titre 10, chapitre 3 ;

- **AUTORISE** le comptable à enregistrer les opérations d'ordres non budgétaires mentionnées ci-dessus.

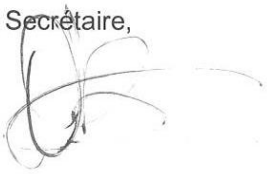
Le Maire,



Jean-Michel CONSTANS



La Secrétaire,



Myriam RIQUENA

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *Informe que, conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 ; 83 041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Tourves. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »*

Acte rendu exécutoire après transmission
En préfecture le 12-11-2026
et publication du 12-11-2026

Mise en ligne le : 13/11/2026 14:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Tourves
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/87241